



CIQ Durablement Duranne
Maison des associations
Esplanade Dei Bladeiras
La Duranne
13 100 Aix-en-Provence

Monsieur Jean-Marc Perrin
Mairie annexe de la Duranne
13100 Aix-en-Provence

Le 09 février 2015

Objet : Projet du deuxième groupe scolaire sur La Duranne

Copie : M. Alexandre Gallèse adjoint à l'urbanisme / M. Gérard Bramoullé Semepa / Mme Brigitte Devésa adjointe à l'éducation et la jeunesse / Mme Lucie Mourachoff présidente de l'UNAAPE – AAPE PGDG

Monsieur le maire adjoint,

L'association autonome des parents d'élèves du groupe scolaire Pierre-Gilles de Gennes nous a fait part des résultats de son enquête menée très récemment auprès des familles sur la question des transports scolaires. Il en ressort un questionnement des parents sur la pertinence de l'implantation d'un deuxième groupe scolaire annoncé à quelques mètres de l'existant. Nous laissons l'AAPE PGDG vous présenter les divers résultats de leur enquête.

Par ailleurs, notre CIQ a pris connaissance de l'information que la mairie annexe vient de diffuser dans son dernier bulletin d'information sur nous citons "une étude est en cours pour évaluer la faisabilité d'implantation d'un nouveau groupe scolaire sur le secteur Grand Vallat afin d'équilibrer les équipements publics entre les deux secteurs de la Duranne et réduire donc les déplacements". En attendant les résultats de cette étude, nous souhaitons par ce courrier vous exposer notre réflexion.

Une école est un équipement central pour la vie de notre quartier qui doit assurer un service d'intérêt général destiné à répondre à un besoin collectif de la population. Aussi, notre association de défense des intérêts des habitants se doit d'interroger son positionnement dans une stratégie territoriale urbaine et temporelle.

En effet, le fort développement urbain du projet Gregotti, en cours et à venir, ne doit pas faire passer au second plan la nécessité de polarités secondaires des services de proximité, et ce, afin d'organiser un maillage efficace de notre quartier.

Nous sommes conscients que son point d'ancrage doit être choisi en fonction des futurs développements du quartier et de sa portée positive, nous pensons notamment au bénéfice d'une réelle proximité pour les élèves qui peuvent s'y rendre à pied et pour leurs parents accompagnants.

La recherche d'une limitation des déplacements en voiture est pour nous un objectif majeur dans la logique d'un éco-quartier. Un site accessible à l'ensemble des usagers, à pied, en cycles, en voitures, en bus, desservi par des axes de circulation fluides, sans franchissement de grandes voies de circulation telle que la D543, avec un usage minime de la voiture, est nous pensons une réelle condition de réussite du projet.

C'est pourquoi, il nous semble que les effets potentiels et attendus en terme de dynamique urbaine pour le secteur du Grand Vallat sont importants, au premier rang desquels la représentation symbolique de cet équipement qui pourrait contrebalancer le risque de ségrégation spatiale avec une centralité trop forte du quartier sur la partie haute de la Duranne, secteur Arbois.

Concernant la question du foncier, sans document à l'appui sur les emprises existantes, nous évoquons les terrains de l'ancien campus Areva, dont l'information d'aucun usage futur ne nous ait parvenue à ce jour. Les nombreux logements en construction aux alentours (environ 300 annoncés), le futur centre commercial de Coeur Duranne (pied d'immeuble du programme Nexity), et les équipements sportifs sont autant d'arguments que nous avançons pour un environnement favorable à l'intégration d'un tel équipement public.

La topographie de notre quartier, scindé en deux par une route départementale extrêmement difficile à franchir pour des piétons, nous pousse également à évoquer une implantation à mi-chemin entre les deux secteurs du quartier. Ce serait alors une ambition affichée de liaison interquartier, voire de perméabilité, et affirmerait le rôle de la future voie du bourg qualifiée de connexion et annoncée dans les infrastructures prévues pour 2015.

Notre interpellation a pour objectif la simple préconisation que la localisation de ce nouvel équipement puisse permettre de répondre à l'exigence d'optimisation maximum de l'équipement dans son usage, dans le sens d'un véritable service public et la garantie d'un niveau de satisfaction optimum pour les usagers.

Nous espérons donc avoir retenu, Monsieur le maire, votre attention sur les nombreux critères présidant au choix de l'implantation de votre projet : effets induits, image, lisibilité, accessibilité, insertion urbaine, foncier, fonctionnement urbain, rôle symbolique, social, et fonctionnel.

Nous restons à votre disposition pour échanger et vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Magali Blain, Présidente
Et les membres du Bureau du CIQ Durablement Duranne